Direction Générale des Services / Direction des Affaires Question n° 331 Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF: DAJDAAG2014106

Signataire: AD

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR: Pascal BEAUDET

OBJET : Election des membres de la commission de délégation de service public.

EXPOSE:

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que la commission de délégation de service public est composée du Maire, ou de son représentant, et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé de la même façon à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Enfin, un ou plusieurs agents de la collectivité peuvent participer à la commission avec voix consultative, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Cette commission intervient deux fois dans la procédure de délégation du service public : d'abord pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre (article L 1411-1 alinéa 3 du CGCT), ensuite pour donner un avis sur les propositions des candidats et ceux avec lesquels la discussion doit être engagée(article L 1411-5 alinéa 5 du CGCT).

Il est proposé de proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

DE LA SEINE-SAINT-DENIS

| REPUBLIQUE FRANCAIS | ŝΕ | |
|--------------------------|----|--|
| Liberté-Egalité-Fraterni | té | |

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| Nombre de Membres composant : | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Le Conseil Municipal:49 | SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAI |
| En exercice : 49 | |
| | DU 27 NOVEMBRE 2014 |

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, <u>Adjoints au Maire</u>,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

| Représentée par : | M. KAMALA Kilani |
|-------------------|--|
| Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| Représentée par : | M. TLILI Mohamed Fathi |
| Représentée par : | Mme MBONDO Thérèse |
| Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne |
| Représentée par : | M. CHIBAH Salah |
| Représentée par : | M. BENKHELOUF Boualem |
| Représentée par : | Mme MERCADER Y PUIG Maria |
| Représenté par : | Mme VIGEANT Claire |
| Représentée par : | M. BIDAL Damien |
| | Représentée par : Représentée par : |

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330 M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330 Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF: DAJDAAG2014106

Signataire : AD

OBJET : Election des membres de la commission de délégation de service public.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et L1413-1,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

A l'unanimité.

DELIBERE:

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires:

Nombre de votants : 47
Bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 47
Sièges à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 9,40

| ELECTION DES TITULAIRES | | | | |
|---|------|----------------------------|--------------------------------------|-------|
| | VOIX | ATTRIBUTION AU QUOTIENT | ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE | TOTAL |
| LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers | 35 | 3 | 1 | 4 |
| LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance | 9 | 0 | 1 | 1 |
| LISTE 3 Agir pour Aubervilliers | 03 | 0 | 0 | 0 |

| ELECTION DES SUPPLEANTS | | | | |
|---|------|----------------------------|--------------------------------------|-------|
| | VOIX | ATTRIBUTION AU QUOTIENT | ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE | TOTAL |
| LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers | 35 | 3 | 1 | 4 |
| LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance | 9 | 0 | 1 | 1 |
| LISTE 3 Agir pour Aubervilliers | 03 | 0 | 0 | 0 |

ELIT:

Les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

M. MONINO Jean-François (liste 1)

Mme CHERET Magali(liste 1)

Mme MERCADER Maria (liste 1)

M. KADDOURI Nourredine (liste 1)

Mme VIGEANT Claire (liste 2)

Les membres suppléants :

M. WOHLGROTH Antoine (liste 1)

M. ROSENBERG Sylvère (liste 1)

M. KAMALA Kilani (liste 1)

M. CHOUDER Fethi (liste 1)

M. RACHEDI Hakim (liste 2)

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG